



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain**

### **Déclaration présentée par Howard Center for Family, Religion and Society et Association of United Families International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

« En fin de compte, le but du développement social est d'améliorer la qualité de la vie de tous les individus » (Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social).

Le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social devrait rappeler l'affirmation de la famille, les droits parentaux et le respect des valeurs religieuses et culturelles, inscrits au Programme d'action. Ces principes importants devraient être réaffirmés au moment où nous nous réunissons pour repenser et renforcer le développement social dans le monde d'aujourd'hui.

### Un cadre axé sur la famille

Le défi consiste à créer un cadre axé sur la famille pour le développement social afin de nous guider maintenant et dans l'avenir à construire une culture de coopération et de partenariat pour répondre aux besoins vitaux de tous les êtres humains.

Des travaux de recherche de plus en plus nombreux sur le thème « Marriage and child well-being: research and policy perspectives », par Susan L. Brown, démontrent que la famille est indispensable pour le bien-être de la société et des personnes qui y vivent. Les avantages dont jouissent les enfants et les adultes provenant des familles composées de deux parents mariés incluent : un niveau de réussite scolaire accru, une pauvreté nettement moins élevée, une meilleure santé physique et mentale, un faible taux de criminalité dans les communautés et une socialisation plus saine. Ces avantages se répercutent directement au niveau de la société et de la nation en général.

Selon l'ouvrage *Strengthening the Family: Implications for International Development* (Implications du développement international) (United Nations University Press, 1995), même dans des situations de pauvreté extrême, le facteur qui détermine le plus le rendement des individus est le fait qu'ils soient ou non membres d'une famille solide et stable.

Au regard de ce constat, l'Association of United Families International a produit un livret intitulé « The marriage advantage », disponible sur le site [www.unitedfamilies.org](http://www.unitedfamilies.org).

La Déclaration de Copenhague sur le développement social insiste sur la nécessité de « reconnaître que la famille est la cellule de base de la société et qu'elle joue un rôle clef dans le développement social et doit, en tant que telle, être renforcée » en accordant une attention particulière aux droits, capacités et responsabilités de ses membres. Cette compréhension devrait être partagée au moment où les organisations internationales avancent vers la finalisation du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

L'ouvrage intitulé *The Family and the MDGs: Using Family Capital to Achieve the Millennium Development Goals* explique comment les objectifs internationaux peuvent être réalisés en mettant un accent sur l'unité familiale. Les informations qui y sont livrées s'appliquent tout autant au programme post-2015. (L'ouvrage est le fruit des efforts collectifs de Howard Center for Family, Religion and Society, Association of United Families International, Family First Foundation et du Doha International Institute for Family Studies and Development.)

### **Respect des droits parentaux**

Les soins aimants d'une mère et d'un père affectueux peuvent être la contribution la plus importante à la réalisation du développement social et à l'amélioration des conditions de vie de toute la population. Il incombe avant tout aux parents de façonner le caractère des futurs citoyens du monde.

L'engagement n°6 de la Déclaration de Copenhague dispose expressément que la responsabilité en matière d'éducation et d'orientation des enfants repose d'abord sur les parents : « Nous établirons des programmes d'éducation sanitaire à l'usage des écoles et des collectivités destinés aux enfants... compte dûment tenu des droits, des devoirs et des responsabilités des parents ».

Pourtant, nous constatons toujours des tentatives de confier les droits parentaux aux organismes et aux organes directeurs qui prétendent, en citant l'intérêt supérieur de l'enfant, connaître les besoins de nos enfants, ou ce qui est adapté à leur âge ou ce en quoi consiste le développement de leurs capacités. Notre inquiétude ne cesse de croître lorsque nous voyons des parents exclus du processus de prise de décision et des gouvernements s'employant à éduquer les enfants à leurs « droits sexuels » et à leurs « droits en matière de procréation ». Nous sommes tout aussi préoccupés par le soi-disant besoin des programmes très controversés d'« éducation complète à la sexualité », sans aucune mention de la participation parentale, sans parler du besoin de recueillir l'approbation parentale.

Nous estimons qu'aucun organe individuel ou public ne peut apprécier mieux les parents la portée des intentions ci-dessus déclinées. Aucun individu ou organisme gouvernemental ne peut prétendre se préoccuper des intérêts des enfants mieux que leurs parents. Les pouvoirs publics à tous les niveaux, ainsi que les organisations non gouvernementales et les institutions d'enseignement, devraient reconnaître, respecter et soutenir le rôle essentiel des parents.

### **Reconnaître les valeurs religieuses et éthiques**

Selon la Déclaration de Copenhague, le développement social effectif et durable ne peut évoluer qu'avec « le strict respect des différentes valeurs religieuses et éthiques et des différents environnements culturels » de chaque État membre. Les plans, les programmes et les documents de développement en cours devraient tenir compte de cette compréhension.

Pour soutenir les valeurs religieuses, éthiques et culturelles, nous :

- a) Mettons l'accent sur la santé maternelle prénatale et néonatale;
- b) Encourageons la naissance des enfants en bonne santé et sommes opposés aux méthodes coercitives visant à limiter la taille de la famille;
- c) Sommes opposés aux initiatives de promotion de l'avortement;
- d) Sommes opposés aux programmes d'éducation complète sur la sexualité et sur les droits sexuels, qui pourraient être contraires aux valeurs religieuses.

Le fait de reconnaître les valeurs religieuses et culturelles des pays concernés est aussi pris en charge dans les stratégies de développement social qui sont décrites dans d'autres traités et documents de conférence des Nations Unies.

## Conclusion

Selon le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà (A/66/62-E/2011/4), en tant que cellules de base des sociétés, les familles ont un rôle essentiel à jouer dans le développement social. Ces familles portent la principale responsabilité de l'éducation et de la socialisation des enfants ainsi que la transmission des valeurs de citoyenneté et d'appartenance à la société. Les familles fortes sont la clé d'un développement social efficace et durable dans le monde contemporain.

« Nous reconnaissons donc que le développement social est au cœur des besoins et des aspirations des individus partout dans le monde et constitue pour les gouvernements et tous les secteurs de la société civile une responsabilité cruciale. Nous affirmons qu'en termes économiques et sociaux, les politiques et les investissements les plus productifs sont ceux qui permettent aux gens de tirer le meilleur parti de leurs capacités, de leurs ressources et des possibilités qui leur sont offertes. » (Déclaration de Copenhague). Nous pensons que le lieu idéal pour développer ces capacités, ces ressources et ces opportunités se trouve au sein d'une famille forte et stable.

À cette fin, nous encourageons la prise d'un engagement à l'effet de :

a) Placer la famille au cœur du développement et d'orienter nos économies pour répondre plus efficacement aux besoins des familles;

b) Partager les bonnes pratiques relatives aux politiques familiales, d'examiner les problèmes auxquels font faces les familles et de recommander des solutions viables;

c) Veiller à ce que les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les institutions académiques partagent les bonnes pratiques et les données en faveur du développement d'une politique axée sur la famille, ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre et du suivi du bien-être familial.

Enfin, la famille, en tant que cellule de base de la société, nécessite la reconnaissance consciente et la participation des organismes des Nations Unies et des entités gouvernementales. La famille constitue l'épine dorsale de la société et permet un avenir plus prospère et juste.

De nombreuses données ressortant de travaux de recherche en sciences sociales démontrent qu'une unité familiale forte participe au renforcement et à la stabilisation de la communauté, de la nation et de l'humanité.